

TRÈS IMPORTANT

SI VOUS ALLEZ PLONGER EN ESPAGNE LISEZ ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT

IL Y A 3 DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR ÊTRE AUTORISÉ À PRATIQUER LA PLONGÉE SOUS-MARINE EN ESPAGNE

1- BREVET / CERTIFICATION PE12 ou Padi Scuba diver ou équivalent
ATTENTION: sur les îles Medes: N1 ou Open Water Diver ou équivalent

2- ASSURANCE DE PLONGÉE Il n'est pas suffisant d'être couvert seulement pour la responsabilité civile. Vous devez aussi être couverts en cas d'accident.. Or la Licence la plus basique ne couvre que la RC. Pour être couvert en cas d'accident il faut au moins Loisir 1 ou une assurance complémentaire. (Maif, DAN, etc.)
Assurez-vous que votre assurance vous couvre en cas d'accident de plongée
Le cas échéant, nous pouvons en faire une sur place pour 6€ par jour ou 15€ la semaine. Pour ce faire nous aurons besoin de votre nom, prénom, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone.

3- QUESTIONNAIRE MEDICAL Vous pouvez le télécharger le notre site de Unisub: <https://www.unisub.es/fr/pages/downloads> **IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR CE FORMULAIRE MÊME EN CAS DE POSSÉDER UN CERTIFICAT MÉDICAL**
correctement complété Sur le site vous trouverez aussi les explications pour remplir correctement ce document. **Lisez-les attentivement s'il vous plait.**

CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS A UNISUB ESTARTIT OBLIGATOIREMENT AVANT LA PREMIÈRE PLONGÉE (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

**AUTRES CONSIDÉRATIONS: PROFONDEUR MAX: 40 MÈTRES
LONGUEUR DE PALMES MAX SUR LES ÎLES MEDES: 80 cm**

MERCI POUR VOTRE COOPÉRATION



unisub
dive resort

www.unisub.es